

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-589225

56060

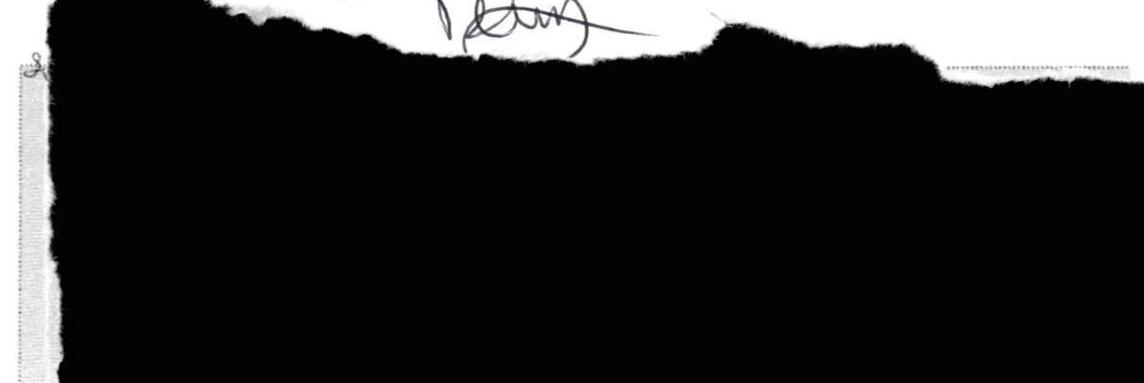
<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	12837	Société :	NAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		DGHAY Hicham	
Date de naissance :		10/02/1987	
Adresse :		Dyan Essalam, Résidence Davis, im 36, n° 12, Ain Selma	
Tél. :		0666 815849 Total des frais engagés : 168000 Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : PGHAY Kenza Age: 5			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

à : Casablanca 19/01/2021
de l'adhérent(e) :

Le : 19/01/2021

Dyan



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/2020			300 DH	INP : 08 ANN 3316

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	* Montant de la Facture
	24/11/2020	# 400,000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Mme. SERRAJ HADJ E. FILALI CENTRE D'ORTHOPÉDIE - DÉCHROPHYSIOLOGIE Bd. Abdeloumen Rés. Wallji - Casablanca 26, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 28.11.2020	28.11.2020	B	0			300,00 DH
		par une personne				680,00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				Coefficient DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DÉBUT D'EXÉCUTION []
				FIN D'EXÉCUTION []
				Coefficient DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXÉCUTION []

O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA

Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Docteur Abderrahmane RAISS

Dr. Nezha MIYARA

Ophtalmologie pédiatrique

Chirurgie du strabisme

Lentilles de contact

الدكتورة مياره نزهة

اختصاصية في أمراض العيون للأطفال

علاج وجراحة العول - العدسات اللاصقة

17 novembre 2020

Casablanca, le

Enf. DGHAY Kenza

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets

OD = + 1.50 (- 0.75 à 170°)

OG = + 1.50 (- 0.25 à 180°)

OPTIQUE OLYMPIA
Diplômée Optométriste
80 Avenue Charles de Bélgique
Casablanca - Tél. : 0522 240 239

Opticdyse
Opticien Optométriste
0522 200 215
Quartier Bouzou

Miyara
Spécialiste en Ophtalmologie
Casablanca - Tél. : 0522 98 44 25
Fax : 0522 98 44 26
E-mail : drmiyara@ophtalmologie-maroc.com



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA

Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Docteur Abderrahmane RAISS

Dr. Nezha MIYARA

Ophtalmologie pédiatrique

Chirurgie du strabisme

Lentilles de contact

الدكتورة مياره نزهه

اختصاصية في أمراض العيون للأطفال

علاج وجراحة الحول - العدسات اللاصقة

Casablanca, le

17/11/20

clues sur

je l'envi à la puce Kleyz
pour le bilan elle présente
une ex ophtalm - hystie à
2 yeux .

Mme. SERRAJ Hanae Ep. FILALI
CENTRE D'ORTHOPIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - Casa
Tél.: 05 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 34 26



OPTIQUE OLYMPIA

80 bis, Rue Sijilmassa Belvédère
20300 casablanca
Tél: 0522240239 OPTIQUE OLYMPIA
Fax: 0522240239



ENF DGHAY KENZA

FACTURE N° : F21/1210

Date : 14/01/2021

Désignation	Qté	Prix unit.	Remise	Valeur	TVA
OD/ORGANIQUE BLANC KODAK ANTI-REFLET	1	200.00		200.00	20.0
OG/ORGANIQUE BLANC KODAK ANTI-REFLET	1	200.00		200.00	20.0
Total	2			400.00	

Corrections :

VL D. Sph: +1.50 Cyl: -0.75 Axe: 170°

VL G. Sph: +1.50 Cyl: -0.25 Axe: 180°

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
333.33	66.67	400.00		400.00 dh

IF: 40265319 / RC: 232877 / ICE: 000081959000065 / CNSS: 9236052 / TP: 37946364

Le code INPE : 095014932 Le code à barres :



095014932

OPTIQUE OLYMPIA
Opticien Optométriste
Direction du C.D.P. Bruxelles
80 bis Rue Sijilmassa Belvédère
Casablanca (Maroc) Fax: 0522 240 239

ON NE CHANGE PAS LA DATE DE FACTURE

MERCI

لأنغير تاريخ الفاتورة

شكرا



095006680

327, Boulevard Zerkouni, Quartier
Bourgogne 20053 Casablanca Maroc
Tél: 00212522200357
E-Mail: contact@opticalys.ma
Site Web: www.opticalys.ma

Mlle DGHAY KENZA

FACTURE N° : F20/6392

Date : 28/11/2020



111354

Désignation	Qté	Prix unit.	Remise	Valeur	TVA
PRISME PRESS-ON 15 DIOPTRIES	1	680.00		680.00	20.0
Total	1			680.00	

Corrections :

VL D. Sph: +1.50 Cyl: -0.75 Axe: 170°
VL G. Sph: +1.50 Cyl: -0.25 Axe: 180°

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
566.67	113.33	680.00	680.00	0.00 DH



CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE

MME SERRAJ HANANE EP. FILALI

DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER



Casa le 28/11/2020
ICE : 00180477700038
TP : 34309939
IF : 41909940

FACTURE

Nom et Prénom : DGHAY KENZA

Examen : BILAN ORTHOPTIQUE

Prix : 300 DH

MONTANT : (TROIS CENT DIRHAMS)

Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALI
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Res. Walili - Casa
Tél.: 05 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 4 26

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE

MME SERRAJ HANANE EP. FILALI

DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER



CASA, Le 28/11/2020

Cher Docteur,
L'examen de l'enfant DGHAY KENZA (5 ans) montre :

INTERROGATOIRE

Exotropie alternante apparue à l'âge de 2 ans .
Port de la correction optique.

ACUITE VISUELLE

Correction portée : OD = + 1.50 (-0.75 à 170°) / OG = + 1.50 (-0.25 à 180°)

VL A/C OD	10/10	VP A/C OD	P2
VL A/C OG	10/10	VP A/C OG	P2

EXAMEN MOTEUR

Mesure de l'angle : ESE(en Dioptries)

VL S/C: XXT → XT = 25

A/C: XXT → XT = 30

VP S/C: X'X'T = 10

A/C: X'X'T = 14

Alternance: OGP

Motilité oculaire:

Hyperaction du droit externe droit (+)

Limitation des deux droits internes (-)

RDC: Très moyen, l'OD lâche.

EXAMEN SENSORIEL

Verre rouge à l'AO : diplopie homonyme

Worth : Neutralise de l'OD

Vision stéréoscopique : positive

Synoptophore

S/C: AO = - 20

A/C: AO = - 25

CONCLUSION

Exophorie-tropie décompensée en VL.

Sur le plan visuel : iso acuité visuelle.

Sur le plan moteur : L'angle augmente légèrement AC.

Sur le plan sensoriel : Neutralise de l'OD , à son angle diplopie homonyme.

Je propose de placer un prisme Press-on de 15 dioptries base interne à gauche.

Bien à vous

Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALI

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE

185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - CASA

Tel: 05 22 96 26 26 - CRM: 06 61 63 34 26

